Envoyé en préfecture le 14/09/2026
Reçu en préfecture le 14/09/2026
Publié le
ID : 056-215602624-20260914-D2026090-DE

République française

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Le Bono du 10 septembre 2026

Le 10 septembre 2026 à 19H00, le conseil municipal de la commune de Le Bono, fut dûment convoqué par courriel en date du vendredi 04 septembre 2026. La séance a été présidée par M. Mickaël LE MOUROUX, Maire, dans la salle du conseil municipal en mairie.

Présents : M. Mickaël LE MOUROUX, M. François VAILLANT, M. Marc TARDY, Mme Magali LE VIQUEL, M. Emmanuel DE MIL, Madame Clara BOSZNAY, M. Thierry KERSUZAN, M. Cédric CHEVRIER, Mme Catherine GAYDAN, Mme Marie GAUTRET, M. Philippe POUILLY, Mme Françoise PENFORNIS, M. François GRIMAULT, Mme Sophie MOCQUET, M. Damien JUNGE, Mme Isabelle PIQUEMAL, M. Frédéric LE GOUESBE, Mme Angélique CADORET, M. Jean-Pierre CHAUMAISON, M. Michel GREHAN, Mme Aline HERON.

Absent non excusé :
Absent excusé :

Absents excusés avec pouvoir :
Mme Margot CHAPON donne pouvoir à Mme Clara BOSZNAY.
Mme Salomé TOITOT donne pouvoir à M. Damien JUNGE

Conseillers en exercice : 23 / **présents :** 21 / **procurations :** 2

Secrétaire de séance : M. Marc TARDY

DELIBERATION N°2026/90

DESIGNATION DES MEMBRES – COMITE CITOYENS DE SUIVI DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Par délibération en date du 11 juin 2026, le Conseil municipal a créé le comité consultatif dénommé « suivi du Plan Local d'Urbanisme », instance destinée à permettre l'expression des attentes des habitants et d'assurer un dialogue régulier entre élus, citoyens et personnes ressources tout au long de la démarche.

Conformément à l'article 31 du règlement intérieur du Conseil municipal, la composition de chaque comité citoyens est de 12 membres maximum, répartis comme suit :

- 3 élu(e)s, dont 1 de la minorité, désignés en conseil municipal ;
- 2 « personnes ressources » maximum, désignées sur proposition du Maire ou adjoint(e)/conseiller(e) délégué en charge de la thématique, parmi les candidatures citoyennes reçues ;
- 7 membres citoyens, tirés au sort parmi les candidatures citoyennes reçues. Pour permettre la représentation intergénérationnelle de tous les Bonovistes, ce tirage au sort sera organisé en deux temps :
  - Un tirage au sort **paritaire** parmi les candidats âgés de **15 à 25 ans**
  - Un tirage au sort **paritaire** parmi les candidats âgés de **plus de 25 ans**

Un appel à candidature a été lancé entre le 12 juin au 31 août 2026.

Envoyé en préfecture le 14/09/2026
Reçu en préfecture le 14/09/2026
Publié le
ID : 056-215602624-20260914-D2026090-DE

Composition du comité

Élus :

- Mme Catherine GAYDAN
- M. François VAILLANT
- M. Jean-Pierre CHAUMAISON

Le Rapporteur donne lecture de la liste des candidats.

Citoyens tirés au sort :

- Camille LE DORE
- Antoine LECHEVALIER
- Aline JOUBIN
- Michel GILBERT
- Martine LE GAL
- Bruno TROUBLE
- Hélène CORBIN

Après en avoir débattu, le conseil municipal décide à l'unanimité
Vu l'article L 2143-2 du Code Général des Collectivités Territoriales permettant au Conseil Municipal de créer des comités consultatifs sur tout problème d'intérêt communal concernant tout ou partie du territoire de la commune,
Vu la délibération n°2026-35 portant adoption du règlement intérieur du conseil municipal ;

- **d'approuver** la désignation des membres du comité citoyens « Suivi du Plan Local d'Urbanisme » ;

- **d'autoriser** le Maire à prendre tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le 11 septembre 2026,
Pour copie conforme,
Le Maire de Le Bono,
M. Mickaël LE MOUROUX

Le maire,
- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, Contours de la Motte – CS 44 416 – 35044 Rennes Cedex, dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication / notification.

MAIRIE DE LE BONO
56400 (Morbihan)